

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANTONIN, TENUE LE LUNDI 3 JUIN 2002, À 20 HEURES, À LA SALLE MUNICIPALE SITUÉE AU 6 RUE DU COUVENT, LIEU ORDINAIRE DES SESSIONS DE CE CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

LE MAIRE :	LUCIEN	BOURGOIN
LES CONSEILLERS :	LÉO PAUL	DIONNE
	LORRAINE	GUÉRETTE
	EUGÈNE	LAROCHELLE
	DENIS	FORTIN
	JEANNE-MANCE C.	PELLETIER

TOUS MEMBRES DU CONSEIL ET FORMANT QUORUM.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2002-06-233

OBJET : DÉPÔT D'UN MÉMOIRE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 185

Concernant le projet de réaménagement de la Route 185 sur le territoire des municipalités de Rivière-du-Loup et de Saint-Antonin par le ministère des Transports du Québec, il est proposé par Jeanne-Mance C. Pelletier, appuyé par Denis Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter un mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement à la séance du 20 juin prochain dans le but de donner notre soutien unanime au projet.

(Sous réserve de l'approbation du procès-verbal)

Certifié, copie conforme
 Ce 14 juin 2002



Gina Dionne,
 Secrétaire-trésorière et
 directrice générale



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ANTONIN

261, rue Principale C.P. 340

Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0

Mémoire sur le projet de réaménagement de la route 185 sur le territoire des municipalités de Rivière-du-Loup et de Saint-Antonin.

À l'attention de madame Danielle Dallaire, coordonnatrice du secrétariat de la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

La 185. Une artère au cœur de Saint-Antonin

Avant-propos

La 185, route au nom si peu poétique, est en fait la voie naturelle de communication vers les Maritimes qu'empruntaient déjà bien avant nous les premiers arrivants de notre pays. Ce corridor, où s'entrecroisent aux fils des ans le sentier du Grand-Portage, le chemin du Lac (*Témiscouata*), le chemin Témiscouata à Rivière-du-Loup qui devient chemin de la Rivière-Verte à Saint-Antonin et la 185, a toujours été fortement fréquenté.

Avec ce siècle qui commence, les statistiques démontrent que notre municipalité et notre région profitent économiquement de cette situation géographique de carrefour en regard de la 185, mais malheureusement les statistiques démontrent aussi qu'en contrepartie, elles en paient un trop fort prix en accidents routiers et en victimes.

Lors de sa fondation en 1856, la municipalité de Saint-Antonin a été constituée par le regroupement de plusieurs secteurs de développement réparti aux extrémités de son territoire. Depuis ces années, les représentants politiques de notre milieu ont la tâche difficile de trouver les moyens afin de renforcer la cohésion municipale. Lors de sa mise en service en 1972, la route 185 de par son trajet, a eu pour effet direct de diviser physiquement en deux secteurs la municipalité de Saint-Antonin.

Municipalité de Saint-Antonin
(mémoire)

Étant le palier de gouvernement le plus près du citoyen, la municipalité s'est vu aussi confier par l'État le rôle d'assurer la sécurité de ses citoyens et de voir au développement économique régional. Si on constate que la 185 a eu des effets plus que positifs sur l'économie, il n'en est pas de même sur la sécurité des usagers.

Mémoire

Depuis quelques années, le Conseil municipal s'enquiert auprès du ministère des Transports du Québec sur les moyens et les délais prévus pour l'amélioration de la sécurité de la 185. Nombre d'usagers résidants de Saint-Antonin sont victimes de ces accidents qui, selon les statistiques, surviennent surtout aux intersections avec la rue Principale et le Premier rang.

Le Conseil municipal de concert avec son Comité consultatif d'urbanisme a mis sur pied un comité de réflexion sur la 185. Pour constituer ce comité, le Conseil a sollicité la participation des chefs d'entreprises les plus touchées par tous les aspects de la 185.

Ce travail de réflexion s'est aussi fait de concert avec les représentants du ministère des Transports et la firme de consultant Tecsuit. Le projet présenté est en accord avec les conclusions du comité et du Conseil municipal.

Les viaducs au Premier rang et à la rue Principale viennent réunir les deux secteurs de la municipalité ce qui ne peut que renforcer le sentiment d'appartenance à sa communauté.

Les accès et sorties répondent à tous les besoins de transits des résidents de Saint-Antonin.

La sécurité des accès et sorties est grandement améliorée.

Le projet n'a pas d'impacts significatifs sur l'environnement.

Grâce à la servitude de non accès déjà établie en 1972, ce projet amène très peu d'impacts négatifs sur la vie municipale.

Municipalité de Saint-Antonin
(mémoire)

Le schéma d'aménagement de la MRC de même que les règlements municipaux d'urbanisme prévoient déjà depuis quelques années des normes d'aménagement pour éviter les impacts négatifs d'une autoroute.

Une seule entreprise est déplacée par le projet actuel et le Conseil Municipal est prêt à tout mettre en œuvre aux fins de relocaliser cette entreprise sans qu'elle ne subisse de préjudices permanents.

Le projet actuel fait l'unanimité de toute la communauté municipale et régionale.

La visibilité des entreprises implantées en proximité de la 185 est bien préservée.

De son côté, la municipalité a déjà engagé un processus afin de bonifier ce projet en déposant une demande à la CPTAQ pour obtenir l'autorisation de prolonger la rue Lévesque jusqu'à la rue Principale.

Ce projet offre aussi l'opportunité et l'avantage certain de boucler le réseau d'aqueduc municipal au niveau du Premier rang, ce qui augmente grandement son niveau d'efficacité.

L'aspect le plus négatif de ce projet est la somme des délais avant que les travaux se réalisent.

Plus le temps passe, plus le coût des travaux est susceptible d'augmenter.

Tout retard au projet augmente la possibilité de mettre en péril les budgets déjà disponibles.

La croissance du trafic avec les années qui viennent va augmenter encore davantage la possibilité d'accidents et même de perte de vie humaine.

À notre avis, les motifs ou les raisons des quelques personnes seulement qui s'objectent à l'aval du projet doivent être rationnels, recevables et en lien direct avec ce projet.

Municipalité de Saint-Antonin
(mémoire)

En bref :

Le projet actuel déposé par le ministère des Transports du Québec fait l'unanimité parmi toutes les forces vives du milieu et est accepté des usagers.

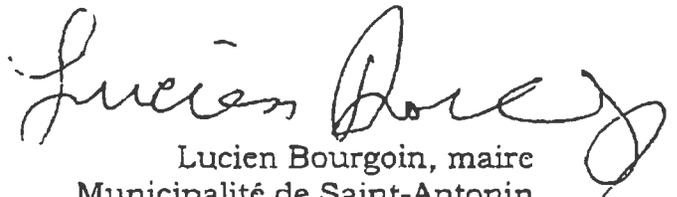
La sécurité est considérablement augmentée et même assurée par rapport à l'état actuel des choses.

Les deux viaducs viennent créer la circulation libre et sécuritaire entre les deux secteurs de la municipalité (est et ouest de la 185).

Une plus grande cohésion sociale et de mouvement des personnes (autobus scolaires notamment) est définitivement acquise.

Absence d'impacts négatifs sur l'environnement.

Le projet une fois réalisé, vient solutionner un très grand nombre de problèmes pour les usagers actuels, et pour de très nombreuses décennies à venir.



Lucien Bourgoin, maire
Municipalité de Saint-Antonin
Ce 14 juin 2002